

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Mélodie Blanco, Nathalie Brodin, Estelle Chevassu, Jeff Chopy, Stéphanie Colas, Geneviève Cerf-Casau, Pauline Delaere, Sarah Finger, Alexandre Huot, Nelly Jacquemot, Martine Kis, Marie-Cécile Georges, Emmanuel Guillemain d'Echon, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Fabienne Nedey, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser, Frédéric Ville.

ADMINISTRATION

Éditeur : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61. laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2022 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
- Administrations, entreprises... : 80,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,
4^e trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à 10 895 exemplaires.
Imprimé sur papier FSC.



Un grand congrès, une AMF vivante

Ce 104^e congrès sur le « Pouvoir agir » des maires restera comme un beau succès, quantitatif et qualitatif. Chacun a noté la richesse des échanges entre les 10 000 élus qui ont participé à la fois à la Rencontre des élus des Outre-mer, à Issy-les-Moulineaux, et au congrès, Porte de Versailles, à Paris, et les nombreux membres du gouvernement qui ont assisté à nos travaux. Leur présence est une reconnaissance de la qualité et de la pertinence des réflexions, actions et propositions portées par l'AMF. Elle a permis des échanges francs et directs entre les maires et l'exécutif. Je souhaite vous remercier de votre participation nombreuse et de notre mobilisation commune.

Ce congrès a permis aussi de rappeler les multiples initiatives engagées ces derniers mois par l'AMF conformément aux engagements pris, dans le respect de sa représentativité et de son indépendance : création d'une délégation des départements d'Outre-mer, d'un comité législatif et règlementaire, de groupes de travail dédiés aux risques majeurs et aux enjeux des communes fron-



tières, resserrement des liens avec le réseau précieux des associations départementales de maires, que nous renforcerons davantage encore l'an prochain, informations directes des maires sur les actions de l'association.

Lors d'une séquence particulièrement forte, nous avons rendu hommage à nos homologues maires ukrainiens et aux habitants auxquels les communes de France, sous l'égide de l'AMF, ont apporté solidarité et soutien dès les premiers jours de l'attaque russe. Les maires qui ont été, dans notre pays, sur le front des catastrophes en 2022 ont

été aussi célébrés : l'an prochain, l'AMF sensibilisera l'ensemble des élus à la prévention des risques.

Pouvons-nous encore agir dans nos communes ? Ce 104^e congrès aura en tout cas démontré, si besoin était, les nombreux freins à l'action des maires, entravés par une bureaucratie excessive, des normes et règlements trop nombreux, une recentralisation de la décision publique et l'insuffisance de moyens financiers. Si la Première ministre a esquissé quelques réformes sans répondre à toutes nos suggestions et attentes, le congrès a permis de rappeler au gouvernement nos positions et propositions, synthétisées dans notre résolution générale adoptée à l'unanimité par le Bureau de l'AMF : simplification administrative, adoption d'une grande loi de décentralisation privilégiant la subsidiarité et transférant aux collectivités l'exercice et la responsabilité de nouvelles compétences de proximité – à laquelle le chef de l'État s'est dit acquis –, renforcement de l'autonomie et des moyens financiers des collectivités, à rebours de la « tutélisation » actuelle, qui passera notamment par une réforme de la fiscalité locale. L'AMF, réunie avec l'ADF et Régions de France au sein de Territoires Unis, veillera à la concrétisation de ces propositions en 2023. Au cœur de cette « révolution copernicienne » figurent deux mots : la confiance et le respect mutuels. Les maires sont des partenaires loyaux et exigeants de l'État. Face aux défis multiples de notre pays et à la crise civique que nous affrontons, l'exécutif doit urgemment nous redonner de la liberté, des moyens et de la considération. En clair, rendre le pouvoir d'agir aux praticiens du quotidien. La France peut et doit se relancer par ses communes !

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF